

INITIATION À LA LINGUISTIQUE FRANÇAISE

SANDRINE ZUFFEREY
JACQUES MOESCHLER

Remerciements

Ce livre est le fruit de cinq années d'enseignement de linguistique française à l'Université de Genève. Les auteurs remercient donc tout particulièrement leurs étudiants qui, grâce à leurs questions, commentaires, ont grandement contribué à améliorer la qualité de l'ouvrage. Un grand merci aussi ceux qui ont bien voulu consacrer un peu de leur temps à relire certains chapitres, notamment And Popescu-Belis, Bruno Cartoni et Stephanie Durrleman-Tame. Les auteurs remercient également leurs collègues qui ont participé à l'enseignement des séminaires : Annik Baumgartner, Joanna Blochowiec, Gabriela Soare et Hélène Delage.

© Armand Colin, Paris, 2010, 2013, pour la présente impression

ISBN 978-2-200-24355-5

Internet : <http://www.armand-colin.com>

Conception graphique : Vincent Huet



Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L 122-4, L 122-5, L 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

Avant-propos

| 7

PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION À LA LANGUE FRANÇAISE**1| Introduction à l'étude du langage**

| 13

Affirmations ordinaires et questions non ordinaires sur le langage | 13

À quoi sert le langage? | 14

Qu'est-ce que le langage? | 16

Tous les êtres humains parlent au moins une langue | 16

L'acquisition du langage | 16

L'évolution du langage | 18

Les langues sont des systèmes complexes | 18

Communication verbale et communication animale | 19

Le langage est spécifique à l'espèce humaine | 20

Comment étudier le langage? | 20

Quelques références | 22

Questions de révision | 22

2| Langage et communication

| 24

Communication littérale et communication non littérale | 24

Pourquoi la communication est-elle non littérale? | 25

Modèle du code et modèle de l'inférence | 26

Le modèle du code | 26

Le modèle de l'inférence | 27

Signification de la phrase et sens de l'énoncé | 28

Phrase et énoncé | 28

L'enrichissement pragmatique | 30

Spécification et élargissement | 32

La pertinence | 33

Pourquoi la communication est-elle non littérale? | 34

Comment comprenons-nous les énoncés non littéraux? | 34

Quelques références | 34

Questions de révision | 34

3| Le langage et les langues

| 36

Origine du langage et évolution | 36

Pidgins et créoles | 38

Les langues du monde | 39

Diversité et similitudes entre les langues | 39

Le groupement des langues en familles | 40

Les familles de langues du monde | 41

La répartition des locuteurs entre les langues | 42

Les langues en danger | 43

Les langues indo-européennes | 44

La dissémination des langues indo-européennes | 45

Quelques références | 46

Questions de révision | 46

4| Histoire et variétés du français

| 47

Qu'est-ce que le français? | 47

- Le groupe des langues romanes || 47
 - En quoi le français se distingue-t-il des autres langues romanes ?* ||48
 - Les influences du germanique sur le français actuel* ||49
- Quelques éléments de l'histoire de France et du français ||50
 - Avant l'arrivée du latin* ||50
 - La latinisation de la Gaule* ||50
 - La transition du latin au français* ||51
 - L'affirmation du français* ||52
- Quelques témoignages de la naissance du français ||53
- Français et francophonie ||55
- Quelques références ||56
- Questions de révision ||56

**5| Une brève histoire de la linguistique contemporaine :
de Saussure à Chomsky** | 57

- Saussure et les fondements de la linguistique structurale ||57
- La naissance de la linguistique moderne ||57
 - La méthode de Saussure* ||58
 - Langue et parole* ||59
 - Linguistique synchronique et diachronique* ||60
 - Le signe linguistique* ||60
 - Les rapports entre signes* ||61
 - En résumé* ||62
- Chomsky et la grammaire générative ||62
- Un nouveau programme pour la linguistique ||62
 - Une approche rationaliste de la linguistique* ||62
 - La notion de langue interne* ||63
 - Grammaire universelle et faculté de langage* ||64
 - La notion de grammaire générative* ||65
 - En résumé* ||65
- Quelques références ||65
- Questions de révision ||66

DEUXIÈME PARTIE : LES DOMAINES DE LA LINGUISTIQUE FRANÇAISE

6| Phonétique et phonologie du français | 69

- Les unités d'analyse linguistique : du son à la phrase ||69
- Les unités de l'écrit et de l'oral ||71
- Éléments de phonétique articulatoire ||72
 - Consonnes, voyelles et semi-voyelles* ||72
 - Les voyelles et semi-voyelles du français* ||74
 - Les consonnes du français* ||75
- Éléments de phonologie ||75
- La notion de phonème ||75
 - Commutation et permutation de phonèmes* ||76
 - La méthode des paires minimales* ||76
- Enchaînement et liaison ||77
- Quelques références ||78
- Questions de révision ||78

7| Syntaxe du français | 79

- Mots et catégories grammaticales ||79
 - Les catégories grammaticales lexicales et non-lexicales* ||80
 - Sous-catégories et traits grammaticaux* ||81
 - Catégories grammaticales, fonctions grammaticales et fonctions sémantiques* ||82
- La notion de syntagme ||83
 - La structure des syntagmes* ||84
 - Tests pour l'identification des syntagmes* ||85
- Syntaxe de la phrase simple et complexe ||86
 - Structure de la phrase simple* ||86
 - Les phrases complexes* ||89
- Quelques références ||90
- Questions de révision ||91

8| Morphologie du français | 92

- La notion de morphème ||92
 - Pourquoi s'intéresser aux morphèmes plutôt qu'aux mots ?* ||92
 - Types de morphèmes* ||93
- La décomposition des mots en morphèmes ||94
- Comment sont formés les mots en français ? ||94
 - La flexion* ||94
 - La dérivation* ||95
 - La composition* ||96
 - Autres processus de formation des mots* ||97
- Morphologie et faculté de langage ||98
- Morphologie et lexique ||98
 - L'acquisition des règles de morphologie* ||99
 - La morphologie dans le cerveau* ||99
- Quelques références ||100
- Questions de révision ||100

9| Sémantique du français | 101

- Signification, concept et dénotation ||101
- Sémantique compositionnelle ||103
- Sémantique lexicale : les relations de sens ||104
 - Hyponymie et méronymie* ||104
 - Synonymie* ||105
 - Antonymie et complémentarité* ||106
- La signification des noms et des verbes ||107
 - Noms massifs et comptables* ||107
 - Les classes aspectuelles des verbes* ||108
- Polysémie et coercion sémantique ||110
- Quelques références ||111
- Questions de révision ||111

10| Langage et action : les actes de langage | 112

- Les débuts de la pragmatique : Austin ||112
 - Constatifs et performatifs* ||112
 - Actes locutionnaire, illocutionnaire et perlocutionnaire* ||114

La théorie des actes de langage de Searle ■115

Les actes de langage indirects ■117

Théorie des actes de langage et pragmatique contemporaine ■119

Problèmes et limites de la théorie des actes de langage ■119

Actes de langage et pragmatique cognitive ■120

Quelques références ■121

Questions de révision ■121

11 | Pragmatique lexicale : expressions référentielles, temps verbaux et connecteurs

Signification conceptuelle et signification procédurale ■123

Les expressions référentielles ■124

Expressions référentielles autonomes et non autonomes ■125

Référence actuelle et référence virtuelle ■125

L'anaphore ■126

Les temps verbaux ■127

L'approche aspectuelle ■127

L'approche anaphorique ■128

L'approche pragmatique ■128

Les connecteurs pragmatiques ■129

Portée des segments reliés par des connecteurs ■130

Contenu des segments reliés par des connecteurs ■131

Connecteurs et sous-spécification ■131

Quelques références ■132

Questions de révision ■132

12 | Questions de style : métaphore, métonymie et ironie

Différents points de vue sur les questions de style ■133

La rhétorique classique ■133

Le point de vue de l'analyse pragmatique ■134

Les avantages de l'analyse pragmatique ■134

Métaphore et pragmatique lexicale ■135

Comment fonctionne la métaphore ? ■135

Métonymie et espaces mentaux ■136

Ironie et usage échoïque du langage ■138

Problèmes de l'analyse rhétorique de l'ironie ■138

L'analyse pragmatique de l'ironie ■139

Quelques références ■141

Questions de révision ■142

Bibliographie

Corrigé des questions de révision

Index

123

133

143

147

185

Ce livre propose, de manière originale et certainement unique, un cours d'initiation à la linguistique française permettant à des enseignants universitaires de construire un enseignement magistral et des séminaires d'accompagnement (travaux dirigés ou travaux pratiques). Ses douze chapitres, suivis d'exercices et de leur corrigé, permettent en effet une présentation concise des principaux domaines de la linguistique. Du point de vue de l'enseignement, l'ouvrage représente une version plus adaptée à une initiation regroupée sur un semestre ou une année d'enseignement que l'ouvrage de Jacques Moeschler et Antoine Auchlin, *Introduction à la linguistique contemporaine*. Le livre de Moeschler et Auchlin, publié pour la première fois en 1997, s'est révélé un excellent outil de travail, mais qui est adapté à un cycle de formation plus large et plus complet que celui prévu par le présent ouvrage. On peut aussi espérer, étant donné que les questions de langage et de linguistique font partie du cursus de philosophie en terminale, que la matière présentée ici apportera une vision du langage plus précise aux professeurs de lycée en philosophie, ainsi que des outils conceptuels nouveaux.

Depuis 2005, les auteurs de cette *Initiation à la linguistique française* ont développé, testé et amélioré un cours destiné à des étudiants non formés à la linguistique, venant principalement des études littéraires et de la psychologie, afin de leur permettre d'acquérir les bases nécessaires à de futures lectures et de suivre des cours plus approfondis dans les différents domaines de la linguistique.

Le format choisi pour cette initiation explique le caractère ramassé de la présentation, mais aussi la diversité des sujets abordés. La linguistique d'aujourd'hui, contrairement à ce qui a été longtemps enseigné comme première introduction, ne se réduit pas aux domaines classiques de la linguistique structurale. Il nous a semblé en effet nécessaire de commencer par des chapitres de nature générale, qui indiquent respectivement l'objet de la linguistique, mais aussi le rapport entre langage et communication, la diversité et l'universalité du phénomène langagier dans le monde, sa dimension historique (appliquée au français) ainsi que les deux grands paradigmes de la linguistique théorique, le structuralisme fondé par Ferdinand de Saussure et la théorie générative de Noam Chomsky. Relativement à ses différents développements récents, nous avons insisté sur les domaines traditionnels (phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique), avec un accent original dans les trois derniers chapitres sur des aspects importants de la pragmatique (actes de langage, pragmatique lexicale, style).

Si la perspective globale de ce livre est ainsi multiple dans ses domaines et dans ses sources théoriques, nous avons cherché à unifier autant que possible l'arrière-plan théorique. Ce choix, essentiellement lié à des contraintes de place (livre) et de temps (cours), laisse une place extrêmement réduite à certaines approches en linguistique

CHAPITRE 6

PHONÉTIQUE ET PHONOLOGIE DU FRANÇAIS

Dans la seconde partie de cet ouvrage, nous allons nous intéresser successivement aux différents niveaux d'analyse du langage que sont notamment les sons, les mots et les phrases. En guise d'introduction, nous commencerons par montrer dans ce chapitre comment ces différents niveaux d'analyse sont définis par les linguistes et dans quelles disciplines ils sont étudiés. Le reste du chapitre sera consacré à la plus petite des unités d'analyse du langage, le phonème, objet d'étude de la phonologie.

LES UNITÉS D'ANALYSE LINGUISTIQUE : DU SON À LA PHRASE

À un niveau intuitif, deux niveaux d'analyse linguistique semblent émerger naturellement : en parlant et en écrivant, les locuteurs utilisent des **mots** afin de former des **phrases**.

Pour le linguiste, le mot est une unité de sens ou, pour reprendre les termes de Saussure, l'image acoustique qui permet de faire référence à un concept. L'étude des mots et de leur signification est l'objet de la **sémantique lexicale**, que nous aborderons au chapitre 9. Toutefois, les unités de sens que forment les mots ne sont pas des unités *minimales* d'analyse, car elles peuvent souvent être décomposées en éléments plus petits. Par exemple, le mot *rapidement* contient à la fois le sens du mot *rapide* et du suffixe *-ment* qui signifie « de manière ». Ainsi, on peut dire que le sens du mot *rapidement* est **construit** par addition des éléments qui le composent (*rapide* + *ment*). Les éléments qui entrent dans la formation des mots construits s'appellent des **morphèmes**, et sont l'objet d'étude de la **morphologie**, que nous traiterons au chapitre 8.

La signification des phrases est également construite à partir de la signification des mots qui les composent et des relations que ces mots entretiennent entre eux. Par exemple, la signification de la phrase (1) ci-dessous peut être résumée comme suit : il existe un individu appelé Max qui réalise l'action de manger.

1. Max mange.

L'étude de la signification des phrases entre dans le domaine de la **sémantique compositionnelle**, dont nous reparlerons également au chapitre 9. D'un point de vue grammatical, en français, les phrases sont constituées minimalement d'un sujet suivi d'un verbe voire d'un complément comme en (2). Toutefois, certaines phrases comme (3) peuvent être plus complexes, et contenir d'autres phrases.

2. La sœur de Jeanne aime les araignées.
3. Marie a raconté à Paul que Max pense que la sœur de Jeanne aime les araignées.

Tout comme les mots, les phrases ne sont pas des unités *minimales* d'analyse, car elles sont constituées d'autres éléments qui entretiennent un rapport particulier entre eux. Par exemple, en (2), les éléments *la sœur de Jeanne* forment une unité de sens au sein de la phrase. On le constate notamment par le fait qu'il est possible de remplacer toute cette unité par le pronom *elle* comme en (4) ou d'en faire le sujet d'une question comme en (5).

4. **Elle** aime les araignées.
5. **Qui** aime les araignées ? (réponse : *la sœur de Jeanne*).

En revanche, les éléments *sœur de* ne forment pas un groupe au sein de la phrase. Ils ne peuvent pas être remplacés ou questionnés au même titre que le groupe *la sœur de Jeanne*. Les éléments qui forment des unités de sens au sein de la phrase sont appelés des **syntagmes**. La discipline qui étudie la manière dont les syntagmes peuvent être combinés pour former des phrases simples et complexes est la **syntaxe**. Nous en reparlerons au chapitre 7.

Jusqu'à présent, la hiérarchie de niveaux d'analyse que nous avons esquissée va du morphème à la phrase. Toutefois, il existe des éléments encore plus petits que les morphèmes comme *rapide* et *-ment* qui font l'objet d'études de la part des linguistes : les sons. L'étude des sons d'une langue, appelés **phonèmes**, est l'objet de la **phonologie**, à laquelle ce chapitre est consacré. Il subsiste toutefois une différence importante entre les phonèmes et les autres unités d'analyse que nous avons identifiées plus haut : les phonèmes ne sont pas porteurs de signification. En revanche, toutes les autres unités d'analyse comme les mots et les syntagmes ont toujours une signification. Bien que les phonèmes ne soient pas porteurs de signification, le fait de remplacer un phonème par un autre dans un mot conduit à un changement de sens. Par exemple, le fait de remplacer le son [p] dans le mot *pain* par le son [m] fait que le mot *pain* devient le mot *main*.

Les unités d'analyse de la linguistique que nous avons identifiées sont résumées dans le tableau ci-dessous, de la plus petite à la plus grande :

Unités	phonèmes	morphèmes	mots	syntagmes	phrases
Exemples	[a] [e] [u] [ʁ] [b] [g]	<i>rapide</i> <i>dé-fais-able</i>	<i>maison</i> <i>chemin de fer</i>	<i>mon ami</i> <i>aime les fleurs</i>	<i>Max est fort.</i> <i>Jean croit que Max est fort.</i>
Domaine(s) d'étude	phonologie	morphologie	morphologie (forme) sémantique (sens)	syntaxe	syntaxe (forme) sémantique (sens)

Dans cette synthèse, nous n'avons pas encore mentionné l'objet d'étude de la pragmatique, qui est l'**énoncé**. Comme nous l'avons vu au chapitre 2, l'énoncé n'est toutefois pas un objet structurellement supérieur à la phrase, mais correspond à une phrase étudiée en prenant en compte le contexte dans lequel elle a été prononcée. Nous reparlerons des énoncés dans les chapitres 10 à 12, qui traitent de différents phénomènes pragmatiques.

LES UNITÉS DE L'ÉCRIT ET DE L'ORAL

De manière intuitive, le langage se décompose dans l'esprit des locuteurs selon les unités de la langue écrite. Ainsi, le mot se définit souvent comme une chaîne de caractères précédée et suivie d'espaces blancs, la phrase comme une suite de mots qui commence par une majuscule et se termine par un point, et la plus petite unité du langage serait les lettres. Toutefois, ces définitions posent de nombreux problèmes pour une analyse linguistique. En effet, elles correspondent à des conventions instaurées par les typographes et qui ne reflètent pas les propriétés réelles du langage. Par exemple, les manuscrits latins ne séparent pas les mots par des blancs et les manuscrits médiévaux ne contiennent pas de signes de ponctuation.

De même, les sons ne sont pas des équivalents sonores des lettres de l'alphabet, pour diverses raisons. Premièrement, comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre, il existe plus de sons en français que de lettres de l'alphabet, et ces dernières ne suffisent donc pas à les représenter tous. En effet, le français compte 6 voyelles écrites (*a, e, i, o, u, y*) contre 15 voyelles phonétiques. Ce nombre important de voyelles est d'ailleurs l'une des spécificités du français par rapport aux autres langues romanes (voir chapitre 4). Le français compte également 20 consonnes écrites (*b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, w, x, z*) contre seulement 19 consonnes phonétiques. Ainsi, le français compte un total de 26 lettres de l'alphabet contre 34 sons. Depuis la fin du XIX^e siècle, l'Association phonétique internationale a créé un **alphabet phonétique international**, qui permet de représenter de manière standardisée et univoque l'ensemble des sons des langues du monde¹.

Un autre décalage entre sons et lettres se remarque par le fait que certains sons sont rendus à l'écrit par plusieurs lettres. C'est le cas par exemple de voyelles dites nasales comme le son final [ɔ̃] du mot *maison* ou le premier son [ɛ̃] du mot *infernal*.

1. L'ensemble des symboles phonétiques utilisés pour représenter les sons du français sont reproduits, avec des exemples, dans les sections sur les voyelles et les consonnes du français ci-dessous.

Inversement, certaines lettres de l'alphabet ne correspondent pas à un seul son, par exemple la lettre *x* qui correspond à deux sons : [k] et [s]. De manière encore plus frappante, la lettre *h* ne correspond à aucun son en français contemporain et ne devient audible que dans les cas de liaison (voir ci-dessous). Quatrièmement, un même son trouve souvent des réalisations graphiques différentes, par exemple le son [s] dans les mots *dix*, *soupe* et *action*. Enfin, une même lettre de l'alphabet peut correspondre à différents phonèmes comme les deux *g* du mot *garage*.

En résumé, les unités d'analyse pertinentes pour le linguiste ne sont pas celles de la langue écrite mais de la **langue orale**. Ce principe est d'autant plus naturel que la plupart des langues du monde sont des langues orales qui n'ont pas d'écriture. En effet, seules deux cents langues environ sur les quelque six mille langues du monde s'accompagnent d'une forme écrite ! Qui plus est, les enfants acquièrent le langage sur la base de stimuli verbaux oraux et non à partir de textes. Enfin, les propriétés formelles principales de la langue sont celles de la langue orale, qui diffèrent bien souvent de celles de la langue écrite.

Prenons l'exemple de l'**accord** en français écrit et oral à titre d'illustration. À l'oral, le pluriel n'est marqué que par le choix du déterminant, par exemple l'article défini *le* ou *les* dans les exemples (6) et (7) ci-dessous. En revanche, le pluriel est indiqué à l'écrit à la fois par le choix du déterminant, ainsi que par l'addition d'une forme plurielle au nom (-s) et au verbe (-ent).

6. Le chat mange.
7. Les chats mangent.

Seules les phrases contenant des pluriels marqués (irréguliers) signalent l'accord de manière redondante à la fois à l'oral et à l'écrit comme en (8) et (9) ci-dessous :

8. Le cheval finit son tour de piste.
9. Les chevaux finissent leur tour de piste.

En conclusion, les unités pertinentes pour l'analyse linguistique se situent au niveau de la langue orale. La plus petite unité de la langue orale pertinente pour le linguiste est le phonème, que nous allons présenter dans le reste de ce chapitre. Pour ce faire, nous commencerons par nous intéresser à la manière dont les sons sont produits par les organes de la parole (lèvres, dents, langue, etc.), objet d'étude de la phonétique articulatoire.

ÉLÉMENTS DE PHONÉTIQUE ARTICULATOIRE

CONSONNES, VOYELLES ET SEMI-VOYELLES

Du point de vue de l'articulation, les **consonnes** sont des sons caractérisés par la présence d'un obstacle partiel ou total au passage de l'air. Une première distinction entre les consonnes peut être établie en fonction de la manière dont l'air est retenu (ce critère

est aussi appelé le **mode d'articulation**). Lorsque l'obstruction de l'air est totale, on parle de consonnes **occlusives**. C'est le cas par exemple de la prononciation du son [p] dans le mot *parler*, où le passage de l'air est totalement bloqué par les lèvres, avant d'être relâché brusquement. Lorsque l'obstruction de l'air n'est que partielle on parle de consonnes **spirantes**, comme dans la prononciation du son [f] de *frère*, où l'air n'est que partiellement retenu par les lèvres. C'est pour cette raison qu'il est possible de tenir la prononciation d'une consonne spirante pendant longtemps alors qu'une consonne occlusive ne peut pas être tenue. Enfin, lorsque le passage de l'air fait intervenir un articulateur particulier comme la cavité nasale, la langue ou la luvette, on parle de consonnes **sonnantes**. C'est le cas par exemple du son [m] de *mer*, pour lequel l'air passe par le nez.

Un deuxième critère de classification des consonnes s'établit selon leur **lieu d'articulation**, c'est-à-dire l'endroit dans la bouche où se fait l'obstruction de l'air. On distingue cinq lieux d'articulation des consonnes en français (du plus en avant au plus en arrière) :

1. les lèvres : consonnes **labiales** comme le son [p] de *père*
2. les dents : consonnes **dentales** comme le son [t] de *terre*
3. le palais dur : consonnes **palatales** comme le son [ʃ] de *cher*
4. le palais mou : consonnes **vélaires** comme le son [k] de *car*
5. la luvette : consonne **uvulaire** comme le son [ʁ] de *rue* (lorsqu'il est prononcé sans le rouler)

Un dernier critère qui permet de classer les consonnes fait intervenir la **vibration** ou la **non-vibration des cordes vocales**. Certaines consonnes dites **sourdes** sont prononcées sans faire vibrer les cordes vocales, par exemple le [s] de *sel* alors que d'autres dites **sonores** les font vibrer, comme le son [g] du mot *gare*.

Les **voyelles** sont des sons caractérisés par la vibration des cordes vocales (elles sont donc par définition **sonores**), ainsi que par la non-obstruction de l'ouverture de la cavité buccale. On distingue habituellement quatre critères pertinents pour la classification des voyelles.

Le premier est le **degré d'ouverture** de la bouche, qui peut être fermée, mi-fermée, mi-ouverte ou encore ouverte. Par exemple, en prononçant à la suite les mots *nid*, *nez*, *naît* et *natte*, on constate que la bouche s'ouvre toujours plus lors de la prononciation des voyelles [i], [e], [ɛ] et [a]. Le deuxième critère est la **position de la langue** dans la bouche, qui peut être placée vers l'avant (voyelle palatale) ou vers l'arrière (voyelle vélaire). Par exemple, en prononçant les mots *mur* puis *mou*, la langue passe de l'avant à l'arrière de la bouche lors de la prononciation des voyelles [y] et [u]. Le troisième critère a trait à la **position des lèvres**, qui peuvent être arrondies ou non-arrondies. Le changement dans l'arrondissement des lèvres peut être ressenti en prononçant les mots *nez* puis *naud*. La première voyelle [e] n'est pas arrondie alors que la seconde [ø] l'est. Un dernier critère de classification est le **lieu de passage de l'air**, qui peut être la

bouche (voyelle orale) ou le nez (voyelle nasale). Cette distinction peut être ressentie en prononçant les mots *mode* puis *monde*. Dans le premier cas, l'air passe par la bouche et dans le second, par le nez.

Une différence importante entre consonnes et voyelles en français se situe au niveau du rôle joué par ces deux types de sons dans la syllabe. En français, la syllabe est par nature vocalique. En d'autres termes, un mot contient autant de syllabes que de voyelles. Les consonnes ne peuvent donc pas former des syllabes à elles seules. Elles viennent simplement s'ajouter aux voyelles qui en forment le noyau. Par exemple, le mot *liberté* se découpe en trois syllabes (li-ber-té), construites autour des voyelles [i], [e] et [e]. De même, le mot *aéroport* contient quatre syllabes (a-é-ro-port) autour des voyelles [a], [e], [ɔ] et [ɔ].

Enfin, les **semi-voyelles** sont des sons que l'on trouve dans des mots comme *nuit*, *abeille* et *oiseau*. Du point de vue de la prononciation, ces sons correspondent aux caractéristiques des voyelles les plus fermées, lorsque le degré de fermeture s'accroît encore pour produire une sorte de chuintement. Ainsi, les semi-voyelles sont assimilées aux voyelles, car elles en sont proches du point de vue de l'articulation. En revanche, elles se rapprochent des consonnes du point de vue de leur rôle dans la syllabe. En effet, la présence de semi-voyelles dans un mot n'influence pas le découpage syllabique. Ainsi, le mot *abeille* ne contient que deux syllabes (a-bej), construites autour des voyelles [a] et [e]. En revanche, si la semi-voyelle [j] est remplacée par une voyelle, par exemple [i] dans le mot *abbaye*, le nombre de syllabe passe à trois (a-be-i).

LES VOYELLES ET SEMI-VOYELLES DU FRANÇAIS

Les 15 voyelles du français sont représentées dans le tableau ci-dessous, en fonction des quatre critères décrits à la section précédente : degré d'ouverture de la bouche, zone d'articulation, position des lèvres et passage de l'air.

	Voyelles palatales (antérieures)		Voyelles vélares (postérieures)	
	non-arrondies	arrondies	non-arrondies	arrondies
orales fermées	[i] nid, vie	[y] mur, jus		[u] nous, loup
orales mi-fermées	[e] nez, thé	[ø] nœud, jeu		[o] saut, beau
orales mi-ouvertes	[ɛ] naït mer	[œ] heure, œuf		[ɔ] note, mode
orales ouvertes	[a] bat, patte		[ɑ] bât, pâte	
nasales	[ɛ̃] brin, gain	[œ̃] un, brun	[ɑ̃] banc, gant	[ɔ̃] bond, don
semi-voyelles	[j] abeille, lien	[ɥ] lui, huit	[w] oui, loi	

En plus des 15 voyelles classées ci-dessus, le français comporte également une seizième voyelle, au statut particulier, car elle a pour propriété de pouvoir être omise

sans provoquer de changement de sens. Cette voyelle s'appelle le *e muet* ou *schwa*, et est notée phonétiquement par le symbole [ə]. On la retrouve par exemple dans le mot *petite*, où le *e* final n'est pas prononcé par de nombreux locuteurs. De même, le fait de dire *f(e)nêtr(e)* en prononçant les *e* ou non ne change pas la signification de ce mot. Lorsqu'il est prononcé, le schwa est un son central : mi-ouvert et mi-fermé, mi-antérieur et mi-postérieur et même mi-labialisé. Son rôle consiste principalement à faciliter la prononciation en évitant la succession de certaines consonnes. C'est pourquoi, il est généralement prononcé dans le mot *contrebasse*, afin d'éviter la succession difficile des trois consonnes [t], [r] et [b].

LES CONSONNES DU FRANÇAIS

Les 19 consonnes du français sont représentées dans le tableau ci-dessous, selon les trois critères de classification décrits à la section précédente : mode d'articulation, lieu d'articulation et action des cordes vocales.

Mode d'articulation	Lieu d'articulation						
	consonnes		labiales	dentales	palatales	vélares	uvulaire
	occlusive	sourde	[p] pot, peu	[t] terre, tard		[k] cas, barque	
	sonore	[b] beau, bien	[d] dos, doux		[g] gars, goût		
spirante	sourde	[f] fou, foie	[s] sot, housse	[ʃ] chou, huche			
	sonore	[v] voie, ver	[z] zoo, ose	[ʒ] joue, ange			
sonnante	nasale	[m] main, mer	[n] nain, haine	[ɲ] signe, baigne	[ŋ] parking		
	latérale		[l] loup, large				
	vibrante		[r] raie, rang			[ʁ] raie, rang	

ÉLÉMENTS DE PHONOLOGIE

LA NOTION DE PHONÈME

Jusqu'à présent, nous nous sommes intéressés aux sons, entités concrètes, objets d'étude de la phonétique. La phonologie s'intéresse quant à elle aux **phonèmes**. Un phonème peut être défini comme la plus petite unité discrète qui permet d'isoler des éléments de la chaîne parlée. En d'autres termes, seuls les sons qui produisent des différences de signification dans un mot, également appelées **différences fonctionnelles**, sont considérés comme des phonèmes. Ainsi, tous les phonèmes sont des sons, mais tous les sons ne sont pas des phonèmes dans une langue donnée. Afin de marquer cette distinction, les sons sont traditionnellement représentés entre crochets et les phonèmes entre barres obliques.

Prenons un exemple. Le fait de remplacer le son [t] par le son [v] dans le mot *terre* suffit à produire un mot différent (*verre*). Ainsi, /t/ et /v/ sont des phonèmes du français. En revanche, le fait de prononcer le mot *rue* en roulant le *r* ou non ne produit pas une différence de sens. Ainsi, il s'agit bien de deux sons différents (une consonne

apico-dentale [r] et une consonne uvulaire [ʁ]) mais d'un seul phonème. En résumé, le phonème est une entité abstraite, pertinente du point de vue de l'analyse linguistique, et qui peut correspondre à plusieurs sons.

COMMUTATION ET PERMUTATION DE PHONÈMES

La phonologie est l'un des premiers domaines de la linguistique à avoir utilisé les thèses structuralistes de Saussure. La méthode utilisée pour identifier les phonèmes d'une langue consiste à faire varier les sons à la fois sur l'axe syntagmatique et sur l'axe paradigmatique. D'un point de vue syntagmatique, l'opération consiste concrètement à **permuter** l'ordre de deux sons dans la chaîne parlée. Cette opération s'applique par exemple entre les mots *terre* /tɛʁ/ et *trait* /tʁɛ/. L'inversion des sons [ʁ] et [ɛ] suffit à passer d'un mot à un autre. Sur la base de ce test, il est donc possible de conclure que /ʁ/ et /ɛ/ sont des phonèmes du français. Sur l'axe paradigmatique, l'opération consiste à **commuter** deux phonèmes, c'est-à-dire à remplacer un phonème par un autre, en dehors de la chaîne de la parole. Ainsi, par commutation, on passe de *mère* à *terre* ou à *paire* en remplaçant le son initial du mot. Le simple fait de faire varier ce son produit à chaque fois un changement de signification. Ainsi, il est possible de conclure que /m/, /t/ et /p/ sont des phonèmes du français.

LA MÉTHODE DES PAIRES MINIMALES

Afin d'identifier les phonèmes d'une langue, il convient de faire varier les sons sur la base des principes décrits ci-dessus. Toutefois, n'importe quel son ne peut pas servir à en remplacer un autre dans une opération de commutation. Afin de s'assurer que deux sons sont bien en opposition l'un par rapport à l'autre dans une langue donnée, la méthode utilisée est celle dite des **paires minimales**. Concrètement, l'idée est de faire varier des sons qui ne s'opposent que sur un seul **trait pertinent**. Les traits pertinents sont les critères décrits ci-dessus pour la classification des consonnes et des voyelles.

Dans le cas des consonnes, il est par exemple possible de faire varier deux sons qui s'opposent uniquement sur le critère du lieu d'articulation, comme par exemple [b] et [d]. En effet, si [b] est une consonne labiale et [d] une consonne dentale, elles sont toutes les deux à la fois sonores et occlusives. Les deux autres propriétés définitoires des consonnes sont maintenues constantes dans cette paire. Les consonnes [b] et [d] sont par ailleurs bien des phonèmes du français, comme le montre l'opposition entre les mots *beau* et *dos*. Ainsi, le fait de pouvoir identifier deux phonèmes d'une langue sur la base d'une seule opposition dans l'articulation montre que ce trait est pertinent pour la classification.

Dans le cas des voyelles, on retrouve des paires minimales par exemple entre les sons [i] et [y], qui ne s'opposent que sur le critère de l'arrondissement des lèvres, ou encore entre [u] et [o], qui ne s'opposent que sur le critère du degré d'ouverture de la bouche.

ENCHAÎNEMENT ET LIAISON

En plus de l'unité minimale qu'est le phonème, la phonologie s'intéresse également à d'autres unités de l'oral. À un niveau supérieur au phonème, on trouve notamment la **syllabe**, dont nous avons déjà parlé ci-dessus. À un niveau encore plus global, la phonologie s'intéresse également au contour mélodique des phrases, et notamment à leur **intonation** et leur **prosodie**. L'ensemble des études qui portent sur des unités supérieures au phonème entrent dans le domaine de la **phonologie suprasegmentale**. À titre d'exemple, nous allons nous intéresser dans cette section à deux phénomènes suprasegmentaux qui ont une grande importance en français : l'enchaînement et la liaison.

On parle d'**enchaînement** lorsque, à l'intérieur d'un même groupe intonatif, un mot qui se termine par une consonne s'appuie sur la voyelle qui initie le mot suivant. Il y a par exemple enchaînement entre le /l/ et le /a/ des mots *mal* et *à* de l'exemple (6). Comme le montre cet exemple, l'enchaînement ne suit pas nécessairement le découpage graphique entre des mots.

6. Yves est mal à l'aise.

On parle de **liaison** lorsque la consonne finale d'un mot, normalement muette, devient audible devant la voyelle initiale du mot suivant. Par exemple, le *s* final de l'article *les* devient audible avant le *e* initial du mot *enfants* dans le groupe *les enfants*. Les sons réalisés dans une liaison peuvent être obtenus à partir de graphies différentes. Par exemple, le son [z] peut être rendu graphiquement par un *s* comme dans *les enfants*, par un *x* comme dans *deux ans* ou par un *z* comme dans *prenez-en*. Notons encore que si certaines liaisons sont obligatoires en français comme dans les exemples ci-dessus, elles sont parfois facultatives et le locuteur a le choix entre une liaison et un enchaînement. C'est le cas par exemple dans l'exemple (7).

7. Nous allons à la maison.

De manière générale, les critères qui favorisent la présence de liaisons sont de deux types : syntaxique et sociolinguistique. D'un point de vue syntaxique, plus les éléments sont fortement reliés entre eux au sein de la phrase, plus il y a de liaisons. Par exemple, la liaison est souvent obligatoire entre le déterminant et le nom au sein d'un groupe nominal. D'un point de vue sociolinguistique, on remarque que plus le contexte exige un niveau de langue élevé, plus les locuteurs ont tendance à marquer les liaisons. Notons pour conclure que l'enchaînement est un phénomène général qui se retrouve dans de nombreuses langues, alors que la liaison est un phénomène spécifique au français, et constitue l'une des grandes difficultés de cette langue à l'oral pour les locuteurs non-natifs.

QUELQUES RÉFÉRENCES

Pour une introduction à la phonétique du français, on lira Tranel (2003) et Vaissière (2006). Pinker (1995) chapitre 6 aborde de manière très accessible les notions de base de la phonétique et de la phonologie. Une introduction plus poussée à la phonologie du français se trouve chez Brandão de Carvahlo *et al.* (2010). Différents cours complets de phonologie sont disponibles en anglais, par exemple chez Rocca & Johnson (1999) ou encore Gussenhoven & Jacobs (2005). Enfin, Encrevé (1988) traite des questions de liaison et d'enchaînement.

Questions de révision

6.1. Donner quelques exemples de chaque niveau d'analyse linguistique à partir du texte ci-dessous :

Jean pense que le chien de la voisine est monstrueux. Le facteur m'a d'ailleurs dit qu'il l'avait méchamment mordu à la cheville la semaine dernière.

6.2. Dire à quel(s) domaine(s) d'étude de la linguistique chaque unité identifiée ci-dessus correspond traditionnellement.

6.3. Qu'est-ce qu'un *phonème* par opposition à un *son*? Donner trois exemples de phonèmes du français.

6.4. Quelles sont les réalisations graphiques possibles du son [c] en français?

6.5. Expliquer les notions de trait pertinent et de différence fonctionnelle. Donner des exemples.

6.6. Quelle est la définition de la consonne, de la voyelle et de la semi-voyelle?

6.7. À quoi sert la méthode des paires minimales? Donner un exemple pour la paire de voyelles orales mi-fermées et mi-ouvertes.

6.8. Quels sont les enchaînements ou les liaisons contenus dans les phrases ci-dessous?

- J'ai reçu une boîte à musique.
- J'ai eu un rhume.
- J'ai deux enfants.
- J'ai fort à faire.

CHAPITRE 7

SYNTAXE DU FRANÇAIS

Ce chapitre traite de la manière dont les mots sont organisés pour former des phrases grammaticalement correctes. Nous commencerons par nous intéresser aux propriétés des mots qui sont pertinentes pour la construction des phrases, à savoir leur catégorie grammaticale. Nous montrerons ensuite comment les mots sont regroupés au sein de la phrase pour former des unités syntaxiques dotées d'un sens, appelées syntagmes, et quels sont les tests linguistiques qui permettent d'identifier ces unités. Enfin, nous verrons comment la structure des phrases simples et complexes est représentée en syntaxe contemporaine.

MOTS ET CATÉGORIES GRAMMATICALES

D'un point de vue grammatical, les mots se répartissent en différentes catégories, traditionnellement appelées *parties du discours*, que sont les noms, les verbes, les adjectifs, les conjonctions, les prépositions, etc. L'appartenance d'un mot à une catégorie grammaticale donnée détermine la manière dont il peut fonctionner dans une phrase. Par exemple, seul un nom peut en remplacer un autre dans la phrase (1) ci-dessous, comme le montre l'agrammaticalité¹ des phrases listées en (2).

1. a. *L'homme* entre dans la pièce.
b. *Le vélo* entre dans la pièce.
c. *Le soleil* entre dans la pièce.
2. a. **Le gaiement* entre dans la pièce.
b. **Le donc* entre dans la pièce.
c. **Le chante* entre dans la pièce.

Une première tâche importante pour la syntaxe consiste donc à établir des critères qui permettent de classer les mots en catégories grammaticales. Intuitivement, on pourrait imaginer que ce système de classification est basé sur la signification des mots. En effet, bien souvent, les noms désignent des personnes ou des choses (*Jean, le robot, le ciel*, etc.), alors que les verbes désignent des actions ou des états (*manger, posséder*, etc.). Toutefois, ce critère pose de nombreux problèmes, par exemple dans le cas de la phrase (3). Le mot *destruction* désigne une action (celle de détruire), pourtant il ne joue pas le rôle de verbe mais celui de nom.

3. La *destruction* de la forêt enrage les écologistes.

1. Par convention, les phrases agrammaticales sont précédées d'un astérisque.

CHAPITRE 8

MORPHOLOGIE DU FRANÇAIS

La morphologie étudie les procédés de formation des mots. L'unité d'analyse de la morphologie est le morphème, notion que nous allons définir en ouverture de ce chapitre. Nous verrons ensuite par quels procédés morphologiques de nouveaux mots sont créés en français. Nous terminerons en montrant que la morphologie fait intervenir, au même titre que la syntaxe, la faculté humaine de langage.

LA NOTION DE MORPHÈME

Un morphème peut être défini comme la plus petite unité linguistique qui possède à la fois une forme et une signification. En effet, le phonème (voir chapitre 6), unité de rang inférieur au morphème, est un son qui ne porte pas de signification. Un morphème possède quant à lui toujours une signification, même s'il ne peut pas toujours former un mot à lui tout seul. Prenons le mot *impensable*. Ce mot contient trois morphèmes : *im – pens – able* (nous verrons comment faire cette division à la section suivante). Bien qu'aucun de ces morphèmes ne puisse à lui tout seul former un mot, chacun d'eux possède un sens qui lui est propre. Le préfixe *im-* marque la négation, la racine verbale *pens-* vient du verbe *penser* et le suffixe *-able* signifie « que l'on peut ». Mis ensemble, ces morphèmes forment le mot *impensable*, qui signifie par addition des significations « que l'on ne peut pas penser ». Cet exemple montre que la morphologie est compositionnelle, c'est-à-dire qu'au moment de leur formation, le sens des mots construits morphologiquement est égal au sens des éléments qui le composent. Toutefois, la signification globale d'un mot évolue au gré de l'usage et bien souvent cette transparence se perd, comme nous le verrons notamment au sujet des mots composés. On utilise le terme de *démotivation* pour qualifier ce processus.

POURQUOI S'INTÉRESSER AUX MORPHÈMES PLUTÔT QU'AUX MOTS ?

Le mot est une unité intuitive du langage très présente dans l'esprit des locuteurs, au même titre que la phrase. Toutefois, cette unité est problématique en linguistique car elle est **ambiguë**. En effet, l'appellation de *mot* peut être utilisée pour désigner différents types d'éléments selon la définition qu'on lui attribue (voir chapitre 6).

D'un point de vue **graphique**, un mot écrit est un ensemble de lettres précédées et suivies par des espaces blancs. Toutefois, cette définition est insuffisante pour l'analyse linguistique, car elle exclut tous les mots composés comme *pomme de terre* par exemple,

qui correspondent bien à un seul signe linguistique selon la définition de Saussure (voir chapitre 5), c'est-à-dire un signifiant rattaché à un signifié (ou concept). Qui plus est, cette définition ne dit rien de ce qu'est un mot à l'**oral**, car les blancs typographiques n'existent pas dans la chaîne parlée.

Pour la linguistique, la notion de mot revêt également des sens différents en fonction du niveau d'analyse auquel on se place. Par exemple, du point de vue des sons (phonologie), /*ver*/ est un seul mot, mais qui peut se réaliser en plusieurs mots orthographiques comme *vert*, *vers*, *ver*, *vair*, etc. Au niveau sémantique (étude de la signification), on considère le mot comme une unité de sens. Toutefois, de nombreux mots ne correspondent pas à une unité *minimale* de sens, parce qu'ils comprennent plusieurs éléments de sens qui peuvent être décomposés. Par exemple, le mot *déconseiller* peut se diviser en trois éléments (*dé – conseil(l) – er*), qui sont des **morphèmes**, unités minimales qui font l'objet de l'analyse morphologique.

TYPES DE MORPHÈMES

Il faut tout d'abord distinguer les **morphèmes libres** des **morphèmes liés** (on parle parfois aussi de morphèmes **autonomes** et **non autonomes**). Les premiers correspondent à des mots simples, qui peuvent donc être utilisés seuls, comme par exemple *sommeil*, *chien*, *maison*, etc. Les seconds n'ont en revanche pas d'existence autonome, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être utilisés qu'à l'intérieur d'un mot, en addition d'autres morphèmes. Cette deuxième catégorie inclut les préfixes comme *anti-* et *dé-* et les suffixes comme *-able* et *-ment*. Elle contient également les marques d'accord (désinences), par exemple le *-s* du pluriel pour les noms ou le *-ons* qui marque la première personne du pluriel des verbes.

Notons encore que les morphèmes peuvent parfois se réaliser sous des variantes différentes, appelées **allomorphes**. Par exemple, dans le verbe *aller*, le radical *all-* se réalise en *va-* au singulier du présent comme dans *vais* et *va* et en *ir-* au futur comme dans *irai* et *iras*. Ce type de variation est dite **conditionnée**, car elle dépend du contexte dans lequel un morphème est utilisé. Par exemple, dans le cas du verbe *aller*, s'il s'agit du présent ou du futur. Un autre exemple de variante conditionnée est l'alternance entre *je* et *j'* pour désigner le pronom personnel sujet. Le choix de l'une ou l'autre forme est en effet conditionné par la première lettre du mot suivant.

Enfin, un autre cas très fréquent qui fait intervenir la notion d'allomorphe est la modification d'un mot, lorsqu'il devient le **radical** d'un mot construit morphologiquement, c'est-à-dire la partie qui reste d'un mot construit morphologiquement lorsqu'on lui a retiré ses affixes. Par exemple, le mot *africain* a donné le radical *african-* pour former *africanisme* (plutôt que *africainisme*). De même, *vénal* vient du mot *veine*, par le radical qui correspond à la variante allomorphique *vén-*. Ces modifications allomorphiques s'expliquent souvent pour des raisons de prononciation. En effet, la suite de sons *-ainisme* est plus facile à prononcer que *-ainisme*. Notons pour conclure que ces variations sont

régulières. En d'autres termes, elles s'appliquent chaque fois qu'une même alternance de sons entre en jeu. Ainsi, sur le même modèle qu'*africain / africanisme* on a également *américain / américanisme, vain / vanité, main / manuel*, etc.

À l'inverse, certaines variations allomorphiques sont dites **libres**, car elles sont interchangeable et ne dépendent que des préférences du locuteur. Un exemple de variation libre est l'alternance entre les mots *yaourt* et *yogourt*. Le choix entre une de ces variantes ne dépend en effet pas de l'environnement dans lequel ce mot apparaît mais résulte d'un choix individuel du locuteur. Autre exemple de variation libre, le choix entre les deux formes du verbe *essayer* au présent : *essaie* ou *essaye*.

LA DÉCOMPOSITION DES MOTS EN MORPHÈMES

L'identification des morphèmes contenus dans un mot se fait par un processus de substitution des éléments. L'idée étant que pour être un morphème, un même élément doit exister à l'intérieur de plusieurs mots avec la même signification.

Prenons le mot *pyromane* pour illustrer ce processus. La décomposition de ce mot en morphèmes se fait en remplaçant tour à tour chacun des morphèmes présumés, afin de vérifier s'ils existent bien dans d'autres mots. Ainsi, par substitution, on voit que *pyro-* est un morphème, qui apparaît également dans les mots *pyromètre*, *pyrotechnique* et *pyrophore*, en gardant toujours la signification « feu », à partir du grec *pur, puros*. De même, *-mane* est un morphème que l'on retrouve également dans des mots comme *toxicomane*, *mélomane* et *cleptomane* et qui signifie « folie », à partir du grec *mania*.

Autre exemple, le mot *anormal* décomposé en *a-norm-al*. Le morphème *a-* qui a le sens de négation existe également dans de nombreux autres mots comme *agrammatical*, *aphone*, *apolitique*, etc. La racine *norm-* se retrouve également dans les mots *paranormal*, *normatif* et *normé*. Enfin, le morphème *-al*, qui sert à transformer un nom (*norme*) en un adjectif se retrouve dans de nombreux mots comme *verbal*, *brutal*, etc.

Dans certains cas, cette décomposition en morphèmes peut être rendue plus compliquée par la présence d'allomorphes. Par exemple *séquence*, *sécateur* et *segment* viennent tous de la même racine *sec* qui signifie couper, sous ses variantes allomorphiques *sequ-*, *sec-* et *seg-* en fonction du son suivant dans le mot (*c* devient *qu* devant *e* afin de conserver le son [k] par exemple).

COMMENT SONT FORMÉS LES MOTS EN FRANÇAIS?

LA FLEXION

Un mot, compris comme une unité de sens, peut souvent se réaliser sous plusieurs formes. Par exemple, un verbe peut prendre une variété de conjugaisons et un adjectif peut être mis au masculin ou au féminin, au singulier ou au pluriel.

Les éléments qui servent à marquer les différentes formes d'un mot sont appelés **suffixes flexionnels** ou **désinences**. Ces éléments servent à marquer en genre, en nombre,

en temps, en personne et en fonction les mots dans lesquels ils apparaissent. On retrouve ainsi dans cette catégorie le *-e* qui marque le féminin des adjectifs, le *-s* du pluriel ainsi que toutes les flexions des verbes.

Contrairement aux autres processus que nous allons passer en revue, l'ajout d'un suffixe de flexion ne crée pas de mot sémantiquement différent (il ne fait pas l'objet d'une entrée séparée dans le dictionnaire) mais est une forme du mot de base d'où il est issu. On parle parfois de **lemme** pour désigner la forme de base sous laquelle on représente les mots par défaut, par exemple le masculin singulier pour les adjectifs.

LA DÉRIVATION

L'un des processus les plus courants pour créer un nouveau mot en français est de lui ajouter un élément au début ou à la fin, que l'on appelle un **affixe**. Plus spécifiquement, on parle de **préfixe** lorsque l'élément est ajouté au début du mot et de **suffixe** lorsque l'élément est ajouté à la fin.

La spécificité des **préfixes de dérivation** est qu'ils ajoutent un élément de sens au mot mais ne changent la plupart du temps pas sa catégorie grammaticale. Par exemple, à partir du verbe *faire*, on peut créer *défaire* par l'ajout du préfixe de privation *dé-*. Attention, dans certains cas, les préfixes peuvent être des homophones (c'est-à-dire partager les mêmes sons mais avoir un sens différent). Par exemple, le préfixe *dé-* peut également avoir le sens de renforcement plutôt que de privation, comme dans *démultiplier* ou *démontrer*.

Les **suffixes de dérivation** ont la propriété de pouvoir changer la catégorie grammaticale du mot, tout en ajoutant également un élément de sens. Ainsi, par exemple, le fait d'ajouter le suffixe *-able* qui signifie « que l'on peut » au radical verbal *mang-* donne l'adjectif *mangeable*, qui signifie « que l'on peut manger ». Toutefois, dans certains cas, le suffixe dérivationnel ne semble pas avoir d'autre rôle que celui de changer la catégorie grammaticale. Par exemple, le suffixe *-ment* permet de passer d'un adjectif à un adverbe de manière comme dans la paire *simple / simplement*, sans autre ajout de sens. De même, le suffixe *-age* permet simplement de transformer un verbe en un nom d'action comme dans *démarrer* qui donne *démarrage*. Malgré son faible apport de sens, l'ajout d'un suffixe dérivationnel contribue à créer un mot différent de celui dont il est issu, et qui fait l'objet d'un traitement spécifique dans un dictionnaire. Notons encore qu'inversement, certains suffixes de dérivation ont pour seul rôle d'apporter un élément de sens sans changer la catégorie grammaticale. C'est le cas par exemple de *-ette* dans *chambrette* ou *-âtre* dans *brunâtre*.

Un mot peut être construit morphologiquement par l'ajout successif de plusieurs affixes de dérivation. Par exemple, à partir de *constituer*, on a créé *constitution*, *constitutionnel*, *anticonstitutionnel* et enfin *anticonstitutionnellement*. Notons toutefois que l'ordre de dérivation entre ces mots reste souvent théorique. Dans certains cas, un adverbe en *-ment* peut être attesté sans que l'adjectif intermédiaire le soit. Pour tenter

de résoudre ce problème, les dictionnaires indiquent l'ordre dans lequel les mots sont apparus dans la langue (approche diachronique).

LA COMPOSITION

Un autre processus morphologique très fréquent en français consiste à mettre ensemble deux ou plusieurs mots existants, ce qu'on appelle la **composition**. Ce processus se distingue de la dérivation principalement par le fait que tous les mots qui interviennent dans la composition ont une existence autonome. Par exemple, alors que l'on crée par dérivation *asocial* à partir de *social*, où *a-* est un préfixe qui n'a pas d'existence autonome, on crée *pois mange-tout* en juxtaposant trois mots qui ont par ailleurs une existence autonome.

Les mots composés rassemblent des mots français, mais également des formes grecques et latines. Dans le premier cas, on parle de composition populaire (*porte-clés*, *chou-fleur*, etc.) et dans le second, de composition savante (*misogyne*, *somnambule*, etc.). Bien que les éléments des composés savants n'aient pas d'existence autonome en français, ils conservent une sémantique de mots pleins, contrairement aux affixes. Comparez par exemple le sens de *gyne* (*femme*) avec celui de *-able* (*que l'on peut*). Par ailleurs, ils ne sont pas spécialisés à gauche ou à droite des mots. On a *androgynie* mais aussi *gynécologue*.

Les exemples de *pois mange-tout* et de *chou-fleur* illustrent une première caractéristique des mots composés : le sens du mot composé est souvent différent du sens de ses parties. En d'autres termes, il n'est pas compositionnel et désigne un référent unique. En effet, le mot *pois mange-tout* ne désigne pas un pois qui se nourrit de tout. De même, le mot *chou-fleur* ne désigne pas un chou, une fleur ou un chou en fleur mais un légume, différent du chou. Une autre caractéristique des mots composés est qu'ils sont figés, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de les modifier ou d'insérer d'autres mots entre eux. Par exemple, on ne peut pas dire le *pois mange-rien*, ou le *chou de belle fleur*.

D'un point de vue formel, rien ne permet d'identifier systématiquement les mots composés par rapport aux autres syntagmes. En effet, certains comme *portefeuille* sont soudés, d'autres comme *porte-monnaie* sont reliés par un trait d'union et d'autres encore comme *pomme de terre* ne sont pas reliés du tout graphiquement. Quelques règles se dégagent tout de même. Les mots soudés tendent à être des composés savants (*androgynie*), des composés anciens (*pourboire*) ou des composés dont l'un des mots se présente sous forme raccourcie ou tronquée (*reprographie*). Dans le cas des mots reliés par un trait d'union, la forme la plus fréquente est une séquence de type verbe + nom, comme par exemple *porte-voix* ou *faire-part*. Toutefois, aucune règle de soudure n'est systématique, même au sein d'une même famille de mots.

Les idiomes comme *ficher le camp*, *prendre la mouche* ou *mettre la main à la pâte* sont une autre famille de constructions qui partagent les propriétés principales des

mots composés. En effet, leur signification ne correspond pas au sens des mots qui les composent (*prendre la mouche* signifie *se mettre en colère* et n'a rien à voir avec la présence d'un insecte), et elles ne peuvent pas être modifiées sans perdre leur sens. Par exemple, l'expression idiomatique *casser sa pipe* perd le sens de *mourir* dès lors qu'on lui applique une quelconque transformation syntaxique comme la passivation (voir chapitre 7). La phrase *Sa pipe a été cassée par Jean* ne peut s'entendre qu'au sens littéral, et de surcroît sans relation de coréférence (voir chapitre 11) entre *sa* et *Jean*.

AUTRES PROCESSUS DE FORMATION DES MOTS

Une autre manière de former de nouveaux mots en français consiste à réduire ou **tronquer** une partie d'un mot existant. Dans ce processus, les frontières morphologiques entre la racine et les affixes ne sont pas toujours respectées. On a par exemple *convoc* pour *convocation* ou *blème* pour *problème*. Comme le montrent ces exemples, le début et la fin du mot peuvent tous deux être tronqués. Ces mots tronqués peuvent ensuite intervenir à leur tour dans la formation de nouveaux mots par composition. C'est le cas par exemple de *publivore* ou le premier composant *publi-* est une forme tronquée de *publicité*.

Un autre processus, appelé **mots-valises** depuis Lewis Carroll, consiste à mettre ensemble des mots qui partagent une partie de leurs syllabes en effaçant les doublons, comme dans *franglais* (à partir de *français* et *anglais*) et *informatique* (*information* et *automatique*). Chez Lewis Carroll, on trouve des mots-valises très créatifs, comme *slictueux*, qui signifie « *souple, actif, onctueux* ».

Certains mots sont également construits sur des **acronymes**, c'est-à-dire sur le début de plusieurs mots mis ensemble. On a par exemple *bobo*, à partir de *bourgeois* *bohème*. De manière similaire, certains mots proviennent de sigles, c'est-à-dire de la première lettre de plusieurs mots comme *ADN* pour *acide désoxyribonucléique*.

Enfin, un dernier processus, souvent transparent du point de vue morphologique, est la **conversion** ou **transcatégorisation**, lorsqu'un mot est utilisé tel quel dans une autre catégorie grammaticale. Par conversion, le mot *orange* est passé d'un nom de fruit (une *orange* bien mûre) à un adjectif de couleur (un pull *orange*). Dans certains cas, ce passage nécessite un ajustement minimal, notamment entre les verbes (*nager*) et les noms d'action dits déverbaux (la *nage*).

Notons pour conclure que des processus autres que morphologiques permettent également d'enrichir le lexique d'une langue. Notamment, les mots acquièrent constamment de nouveaux sens par métaphore et métonymie, deux procédés que nous analyserons au chapitre 12. Enfin, l'emprunt à d'autres langues constitue bien entendu une source très riche pour l'innovation lexicale de toutes les langues.

MORPHOLOGIE ET FACULTÉ DE LANGAGE

MORPHOLOGIE ET LEXIQUE

En exploitant les procédés morphologiques de leur langue, les locuteurs peuvent à tout moment créer un nouveau mot. Par le recours aux mêmes principes, d'autres locuteurs de cette langue peuvent comprendre le sens de ces nouveaux mots même s'ils ne les ont jamais entendus auparavant. Ainsi, par exemple, en connaissant le sens du mot nouveau *courriel* pour désigner la messagerie électronique, il est possible de comprendre le sens du verbe *courrieliser* dans la phrase *je te courrielise cette information*. C'est pour cette raison que les procédés morphologiques permettent un usage créatif du langage par l'utilisation de règles, au même titre que la syntaxe. Dans un cas, on crée des mots nouveaux en suivant les règles de combinaison de morphèmes, dans l'autre, on crée des phrases nouvelles à partir des règles de combinaison de mots. Toutefois, l'usage des règles de morphologie ne suffit pas à utiliser le lexique au même titre que l'usage des règles de syntaxe permet de créer des phrases, principalement pour les raisons suivantes.

Premièrement, tous les mots que l'on peut créer de cette façon ne font pas partie du lexique du français, c'est-à-dire des mots qui sont répertoriés et utilisés régulièrement par les locuteurs francophones. Le lexique de chaque langue comporte ainsi un certain nombre de trous lexicaux, c'est-à-dire de mots possibles mais non attestés ou dont un mot concurrent a pris la place. Il n'y a aucune explication qui permette de rendre compte de ces phénomènes de manière systématique. On rejoint là le caractère arbitraire de la norme.

Par ailleurs, le sens des mots existants évolue avec l'usage et leur transparence initiale disparaît. Par exemple, peu de locuteurs associent encore le mot *vinaigre* à la composition des mots *vin* et *aigre*. De même, le mot *bureau* est issu du mot *bure* signifiant un type d'étoffe souvent posée sur la table qui allait devenir le bureau, mais cette relation a perdu toute pertinence pour la signification actuelle de ce mot. Dans les faits, le procédé de construction de la majorité des mots du lexique n'est pas transparent, comme l'avait déjà montré Saussure par le principe de l'arbitraire du signe (voir chapitre 5).

Enfin, le fait d'appliquer des règles de morphologie ne permet pas toujours d'utiliser des mots correctement, à cause de la présence de nombreuses exceptions, à la fois dans la conjugaison des verbes (on dit vous *faites* plutôt que vous *faisez* comme le prévoit la règle), dans la formation des pluriels (*chevaux* plutôt que *chevals*) et des féminins (*baillieur* a donné *bailleresse* plutôt que *bailleuse*), etc.

Pour toutes ces raisons, l'utilisation du lexique fait intervenir deux processus cognitifs fondamentaux pour la faculté de langage : la mémorisation des mots existants et l'application des règles de morphologie.

L'ACQUISITION DES RÈGLES DE MORPHOLOGIE

Les règles de morphologie sont spécifiques à chaque langue et, n'étant pas innées, elles doivent donc être apprises par l'enfant qui acquiert sa langue maternelle. Toutefois, il serait faux de croire que l'enfant mémorise simplement des mots sans être capable d'appliquer ces règles de manière créative, et ce dès sa plus tendre enfance.

La capacité des enfants à manier des règles de morphologie a été démontrée dans une expérience devenue célèbre, menée par une psychologue américaine à la fin des années cinquante (Berko 1958). Dans cette étude, on montrait à des enfants âgés de quatre à sept ans l'image d'un animal imaginaire appelé le *wug*. Ensuite, on leur montrait une seconde image contenant deux de ces animaux en leur demandant de compléter la phrase : « Il y en a deux. Il y a deux ____ ». Or, 3/4 des enfants de quatre ans et 99 % des enfants de d'âge scolaire ont répondu *wugs* sans aucune hésitation. Le point remarquable de cette expérience est que les enfants n'avaient jamais pu entendre quelqu'un prononcer le mot *wugs* avant de participer à l'expérience, étant donné qu'il n'existe pas. La possibilité qu'ils aient mémorisé *wugs* comme une forme du mot *wug* peut donc être exclue. Cette expérience démontre ainsi de manière très simple la capacité des jeunes enfants à utiliser des règles de morphologie de manière créative (en l'occurrence la formation régulière du pluriel en anglais par l'ajout d'un *-s*).

LA MORPHOLOGIE DANS LE CERVEAU

La réalité cognitive de l'application des règles de morphologie a été observée depuis bien longtemps par l'étude de patients souffrant de troubles du langage, notamment suite à un problème vasculaire cérébral. En effet, certains patients cérébro-lésés semblent conserver la capacité de mémorisation des mots tout en étant incapables d'utiliser des règles de manière créative (Pinker 1999b). Ainsi, par exemple, ces patients conservent la capacité à utiliser des verbes irréguliers mais sont incapables de conjuguer des verbes réguliers. Ce phénomène s'explique facilement si l'on considère que les formes irrégulières doivent être mémorisées individuellement alors que les formes régulières sont générées par application de règles. À l'inverse, certains patients ont des difficultés à accéder au lexique qu'ils avaient mémorisé tout en gardant une aptitude intacte à générer des formes selon les règles de morphologie. L'existence de patients présentant un profil opposé constitue ce qu'on appelle une *double dissociation*, et démontre l'autonomie de ces deux processus cognitifs liés au lexique.

La réalité du traitement morphologique dans le cerveau a également été démontrée par des expériences avec des sujets sains. Un paradigme expérimental classique en psychologie, appelé l'amorçage, consiste à présenter à des sujets un premier stimulus appelé l'amorce, susceptible d'influencer le traitement d'un deuxième stimulus appelé la cible. Par cette technique, on a notamment pu montrer que des sujets arrivaient à nommer plus rapidement une image après présentation d'une amorce reliée sémantiquement à la cible. Par exemple, si on présente en amorce une image de cygne, les sujets trouveront

plus rapidement le mot *canard* que le mot *maison* lorsqu'on leur présentera les images respectives en deuxième stimulus.

Par cette même technique, on a également pu démontrer que les mots reliés morphologiquement s'amorcent entre eux (Dehaene 2007). Le fait de présenter le mot *faire* amorce le traitement du mot relié morphologiquement *faisable*, par exemple. Cet effet n'est pas dû à une quelconque ressemblance formelle entre les mots. Un mot comme *faire* n'amorce pas le mot *affaire*, car *af-* n'est pas un préfixe possible en français. À l'inverse, le mot *lu* amorce le mot *lisons*, bien que ces deux mots ne se ressemblent pas d'un point de vue formel. Notons encore que cet effet n'est pas dépendant du sens des mots. En effet, on a pu constater que le mot *baguette* amorce le mot *bague*, bien qu'ils ne soient pas reliés sémantiquement (une baguette n'est pas une petite bague). Ainsi, le facteur pertinent pour expliquer ce phénomène d'amorçage est bien la plausibilité de la décomposition d'un mot en morphèmes. Cet effet montre ainsi clairement que la décomposition morphologique se fait (inconsciemment) dans notre cerveau lorsque nous avons à traiter des mots.

QUELQUES RÉFÉRENCES

Les processus de formation des mots en français sont décrits par Lehman & Martin-Berthet (1998), chapitres 6 à 9, ainsi que par Mortureux (2004), chapitres 2 à 4 et par Huot (2006). Pinker (1999a) chapitre 5 contient également une introduction générale à la morphologie. Une revue approfondie des questions actuelles de la morphologie du français se trouve chez Fradin (2003). La notion de lexique mental est abordée de manière complète et très accessible par Aitchison (2003) en anglais, et par Segui et Ferrand (2000) en français. Bonin (2007) est une introduction plus détaillée, qui inclut également une description des aspects méthodologiques et expérimentaux liés à l'étude du lexique mental. Enfin, le rôle des processus cognitifs que sont la mémorisation et l'application de règles dans le langage est discuté par Pinker (1999b).

Questions de révision

- 8.1. Chercher les allomorphes des verbes suivants : *pouvoir / payer*. S'agit-il de variantes conditionnées ou libres ?
- 8.2. Faire une décomposition en morphèmes des mots : *rechargeables, intrigante, antilope*
- 8.3. Qu'est-ce qu'un affixe ?
- 8.4. Quelles sont les caractéristiques des suffixes flexionnels ? Donner trois exemples de suffixes flexionnels du français.
- 8.5. Comment peut-on former un mot par dérivation ?
- 8.6. Quelles sont les caractéristiques formelles qui permettent de reconnaître un mot composé par opposition à un mot construit par dérivation ?
- 8.7. Qu'est-ce qui différencie les mots composés des autres syntagmes ?
- 8.8. Comment peut-on adapter le test du *wug* pour le rendre utilisable en français ?

CHAPITRE 9

SÉMANTIQUE

DU FRANÇAIS

La sémantique est l'étude de la signification des mots (sémantique lexicale) et des phrases (sémantique compositionnelle). Dans ce chapitre, nous présenterons brièvement les principes de la sémantique compositionnelle, avant de nous consacrer à l'étude de la sémantique lexicale, avec la question des relations de sens comme la synonymie et l'antonymie. Nous décrirons aussi le type de signification communiquée par l'usage des deux grandes classes lexicales que sont les noms et les verbes. Enfin, nous aborderons la question des mots qui ont plusieurs significations reliées (polysémie) et expliquerons comment, grâce à un mécanisme appelé la coercion, les locuteurs trouvent la signification qui prévaut en contexte. Mais avant cela, nous commencerons par revenir sur la notion de signification telle que définie par Saussure et montrerons comment la linguistique actuelle l'a adaptée et complétée.

SIGNIFICATION, CONCEPT ET DÉNOTATION

Dans l'approche saussurienne, le signe linguistique comprend deux faces : une **image acoustique** (les sons ou les lettres du mot) et un **concept** (la signification du mot), qui sont indissociables mais dont l'association est par nature arbitraire. Dans cette approche, ce qui fait la valeur sémantique d'un signe, ce sont simplement les liens qu'il entretient avec les autres éléments du système lexical. Ce qui fait qu'un tigre est un tigre, c'est qu'il n'est pas un lion, ni une girafe, etc. Par conséquent, le système de la langue est **autonome**, c'est-à-dire qu'il ne dépend pas d'éléments qui lui sont extérieurs (le monde). Ainsi, un mot peut être défini uniquement par l'utilisation d'autres mots, qui font partie du même système¹.

Dans l'approche sémiotique, par exemple chez Ogden et Richards (1923/1989), la signification s'articule non pas comme une entité à deux faces mais comme un triangle : le mot sert à désigner une entité du monde appelée **référent** par l'intermédiaire d'un **concept**. La valeur sémantique du signe est donc l'entité du monde qu'il désigne. Ces deux approches sont résumées ci-dessous :

1. Ce modèle a conduit dans la première moitié du xx^e siècle à la fameuse hypothèse de Sapir et Whorf sur le relativisme linguistique, qui a par la suite largement été rejetée par une grande partie des linguistes, notamment suite aux travaux de Noam Chomsky (cf. chapitre 5). À ce sujet, voir notamment Pinker (1999a), chapitre 3.

Chomsky a également fait des hypothèses fondamentales sur la faculté de langage que possèdent les êtres humains, en proposant notamment une thèse innéiste (voir chapitre 1). Sur ce point, il s'est fortement opposé au courant dominant en psychologie, le comportementalisme (ou béhaviorisme). Les psychologues béhavioristes expliquaient l'acquisition du langage par un processus de stimuli-réponses, et sans faire intervenir les capacités cognitives de l'être humain.

5.7. Pourquoi Chomsky parle-t-il de *grammaire générative*?

Le terme *générative* vient du fait que la grammaire telle que la conçoit Chomsky permet de générer un nombre infini de phrase à partir d'un nombre fini d'éléments. Par exemple, la règle selon laquelle un groupe verbal peut contenir (en français) un verbe et un groupe nominal permet de générer une série infinie de séquences correctes comme *manger la pomme*, *voir le chien*, *caresser le chat*, etc. Ainsi, à partir du nombre fini de mots que contient une langue, la capacité générative du langage nous permet de générer un nombre infini de phrases différentes.

5.8. Qu'appelle-t-on un *jugement de grammaticalité*?

En vertu de leur langue interne, tous les locuteurs d'une langue ont la capacité de décider « instinctivement », c'est-à-dire sans être nécessairement capables de formuler une règle de manière déclarative, si un énoncé est correct, incorrect ou douteux dans leur langue maternelle. En d'autres termes, les locuteurs sont capables de porter des jugements de grammaticalité, qui consistent par exemple à dire qu'une phrase comme (1) ci-dessous est correcte en français, alors qu'une phrase comme (2) est incorrecte et une phrase comme (3) est douteuse. Le fait que les locuteurs aient la capacité de porter de tels jugements démontre la réalité de notre faculté biologique de langage.

1. Comment dit-il avoir capturé le voleur ?
2. *Il dit comment avoir capturé le voleur ?
3. ? Il dit avoir capturé le voleur comment ?

CHAPITRE 6 : PHONÉTIQUE ET PHONOLOGIE DU FRANÇAIS

6.1. Donner quelques exemples de chaque niveau d'analyse linguistique à partir du texte ci-dessous.

Jean pense que le chien de la voisine est monstrueux. Le facteur m'a d'ailleurs dit qu'il l'avait méchamment mordu à la cheville la semaine dernière.

Phrases : [Jean pense que le chien de la voisine est monstrueux] / [le chien de la voisine est monstrueux], [il l'avait méchamment mordu], etc.

Syntagmes : [le chien] [le chien de la voisine] [la semaine dernière] [à la cheville] [la cheville], etc.

Morphèmes : [Jean] [pens-] [-e] [voisin] [méchant] [-ment] [mor-] [-du], [monstr-] [-ueux], etc.

Phonèmes : [ʒ], [ã], [p], [s], [k], [l], [œ], [ʃ], [i], [ɛ], [d], [v], [w], [n], etc.

6.2. Dire à quel(s) domaine(s) d'étude de la linguistique chaque unité identifiée ci-dessus correspond traditionnellement.

Les phrases sont l'objet d'étude à la fois de la sémantique et de la syntaxe. La sémantique étudie la signification de la phrase alors que la syntaxe a pour objectif de comprendre comment les mots sont organisés pour fournir une phrase grammaticalement correcte. Les syntagmes sont l'objet d'étude de la syntaxe (cf. chapitre 7). Les morphèmes sont l'objet d'étude de la morphologie (cf. chapitre 8). Les phonèmes sont l'objet d'étude de la phonologie (cf. ci-dessous).

Les disciplines linguistiques étudient également d'autres types d'unités comme la syllabe en phonologie ou le mot en sémantique et en morphologie. Toutefois, tout comme la phrase, ces dernières ne sont pas des unités minimales d'analyse.

6.3. Qu'est-ce qu'un *phonème* par opposition à un *son*? Donner trois exemples de phonèmes du français.

Le phonème constitue l'objet d'étude la phonologie. Il s'agit de la plus petite unité linguistique pertinente pour la communication. Bien que les phonèmes ne soient pas en eux-mêmes porteurs de signification, le remplacement d'un phonème par un autre produit une différence de signification. En effet, le phonème /t/ ne veut rien dire. En revanche, le fait de remplacer [t] par [m] dans *tasse* et *masse* produit un changement radical de sens ! On peut donc dire que les sons [t] et [m] sont des phonèmes du français, tout comme [g], [m], [n], etc. Attention : le phonème ne doit pas être confondu avec la syllabe. Par exemple, le mot *la* comporte une seule syllabe mais deux phonèmes distincts : /l/ et /a/.

Les phonèmes ne doivent pas non plus être confondus avec les lettres de l'alphabet. Par exemple, le français compte 6 voyelles écrites (*a, e, i, o, u, y*) mais 15 phonèmes vocaliques qui incluent des sons comme le [ɛ̃] dans *fin* et le [ɔ̃] dans *bond*, par exemple. De manière plus générale, le français compte 26 lettres de l'alphabet mais 33 phonèmes et 34 sons ! C'est pour cette raison que les lettres de l'alphabet ne suffisent pas à représenter les phonèmes et qu'il faut avoir recours à des signes supplémentaires. Par ailleurs, l'utilisation de certaines lettres de l'alphabet serait équivoque car une même lettre peut produire un son différent dans certains cas.

Le système qui tend à être universellement utilisé pour représenter graphiquement les sons est celui créé par l'Association phonétique internationale en 1888. Ce système préconise une transcription en caractères d'imprimerie, sans lien entre les signes, sans séparation entre les mots, et encadrées par des crochets droits ([]). En revanche, les phonèmes sont représentés entre barres obliques (/ /). En d'autres termes, on parle du son [m] mais du phonème /m/.

6.4. Quelles sont les réalisations graphiques possibles du son [ɛ] en français ?

Il est courant qu'en français, un même son soit représenté par une panoplie de graphies différentes. Dans le cas du son [ɛ], on a notamment : *e (ouvert)*, *ê (tête)*, *è (mètre)*, *é (événement)*, *ë (Noël)*, *ei (verveine)*, *ai (chaise)*, *â (maître)*, *ey (poney)*.

6.5. Expliquer les notions de trait pertinent et de différence fonctionnelle. Donner des exemples.

Comme nous l'avons vu plus haut, la différence fonctionnelle entre les sons [t] et [m] est porteuse de sens. Il s'agit donc d'un *contraste phonétique pertinent* en français. En revanche, prononcer le *o* dans le mot *abricot* (avec un [o] fermé en français de France et un [ɔ] ouvert en Suisse romande) constituent une simple variante dialectale qui n'est pas porteuse de signification, ce n'est donc pas une différence fonctionnelle. C'est pourquoi, il s'agit de deux manières de prononcer un seul phonème et non pas de deux phonèmes différents. À l'inverse, une même lettre ou suite de lettres peut correspondre à plusieurs phonèmes. C'est le cas des deux lettres *g* de *garage* ou de la suite *ch* de *champ* ou *chronomètre*. Ces exemples illustrent encore une fois la nécessité de dissocier les lettres de l'alphabet et les phonèmes.

Nous verrons plus bas que les sons diffèrent en fonction de la manière dont les différents organes phonatoires sont placés. Ainsi, une différence dans la position de la langue dans le palais constitue un trait pertinent, car elle *permet de distinguer deux sons proches*.

6.6. Quelle est la définition de la consonne, de la voyelle et de la semi-voyelle ?

D'un point de vue articulatoire, la principale différence entre les consonnes et les voyelles est que les premières impliquent un obstacle partiel ou total au passage de l'air alors que les secondes sont caractérisées par une vibration des cordes vocales sans obstruction de l'ouverture de la cavité buccale. Les semi-voyelles sont associées aux voyelles qui sont articulatoirement ou spectralement proches. Par exemple, d'un point de vue articulatoire, la semi-voyelle [j] et associée à la voyelle [i] comme par exemple dans la paire *abeille-abbaye*. Attention : le mot *abeille* comporte la semi-voyelle [j] et *abbaye* la voyelle [i], contrairement à ce que l'orthographe pourrait laisser penser. En revanche, d'un point de vue de leur rôle dans la syllabe, les semi-voyelles s'apparentent aux consonnes et non pas aux voyelles. En effet, seules les voyelles peuvent créer un noyau syllabique.

6.7. À quoi sert la méthode des paires minimales ? Donner un exemple pour la paire de voyelles orales mi-fermées et mi-ouvertes.

Nous avons vu plus haut que la phonétique articulatoire a pour but de classer les divers sons que peut produire l'être humain en parlant. Or, ce classement passe par la distinction entre les divers organes utilisés et leur position. La méthode des paires minimales consiste à faire varier un seul trait pertinent et d'observer les paires possibles. C'est par ce système d'opposition qu'on établit quels sont les phonèmes d'une langue. Les sons [e] et [ɛ] des mots *pré* et *près* forment par exemple une paire minimale. Il s'agit de deux voyelles orales, palatales et non-arrondies. La seule différence entre ces phonèmes se situe dans l'ouverture de la bouche, qui est mi-fermée pour [e] et mi-ouverte pour [ɛ]. C'est pourquoi les sons [e] et [ɛ] sont des phonèmes du français.

6.8. Quels sont les enchaînements ou les liaisons contenus dans les phrases ci-dessous ?

L'enchaînement consiste à lier à l'oral deux mots qui se suivent dans la chaîne parlée en joignant le dernier phonème prononcé du premier mot à la voyelle initiant le mot suivant. Lorsqu'il s'agit d'une consonne, l'enchaînement modifie le contour syllabique des deux mots, qui sont prononcés d'un seul groupe de souffle. Dans ce cas, le découpage graphique ne correspond pas au découpage syllabique, comme l'illustre l'exemple (1) ci-dessous. Lorsqu'il s'agit de deux voyelles, l'enchaînement est également prononcé en un seul groupe de souffle mais cette fois-ci la structure syllabique correspond à la structure graphique, comme le montre l'exemple (2).

1. J'ai reçu une boîte à musique. [ʒe-ʁə-sy-yn-bwa-ta-my-zik]
2. J'ai eu un rhume. [ʒe-y-œ-ʁym]

On parle de liaison lorsqu'une consonne finale normalement muette devient audible devant la voyelle initiale du mot suivant (exemples 3 et 4 ci-dessus). Ce procédé permet d'améliorer l'enchaînement consonantique. Il peut être obligatoire comme dans l'exemple (3), mais également facultatif comme dans l'exemple (4). Les liaisons facultatives dépendent du niveau de langue utilisé ainsi que du lien syntaxique entre les éléments concernés dans la phrase.

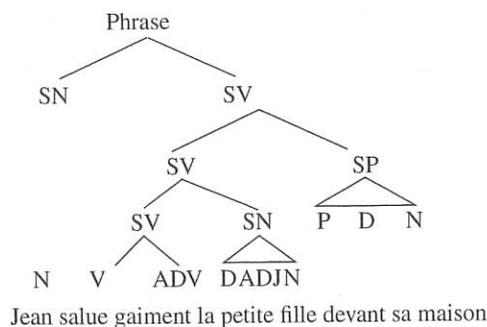
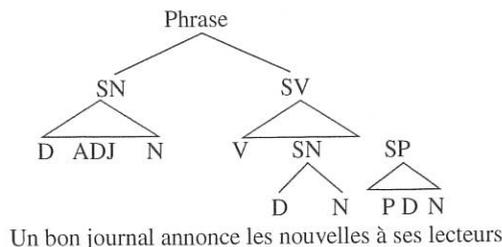
3. J'ai deux enfants [ʒe-dø-zɑ̃-fɑ̃]
4. J'ai fort à faire. [ʒe-fɔʁ-ta-fɛʁ] / [ʒe-fɔ-ʁa-fɛʁ]

CHAPITRE 7 : SYNTAXE DU FRANÇAIS

7.1. Qu'est-ce qu'une *catégorie grammaticale* ? Donner des exemples d'éléments appartenant aux catégories *lexicale*, *non lexicale* et *syntagmatique*.

Les catégories grammaticales sont des classes qui regroupent les mots ayant des propriétés grammaticales communes. Par exemple, les verbes partagent la propriété de se conjuguer et les noms celle de porter des marques de genre et de nombre. C'est ce regroupement qui permet d'atteindre un niveau d'abstraction suffisant pour la formulation de règles générales de grammaire.

La grammaire générative prévoit une distinction entre trois types de catégories. Premièrement, la catégorie lexicale inclut les verbes, les noms, les adjectifs et les adverbes. Deuxièmement, la catégorie non lexicale comporte les déterminants, les pronoms, les compléments, etc. Enfin, la catégorie syntagmatique inclut les syntagmes nominaux, verbaux, adjectivaux, prépositionnels, etc. On remarque que la dernière catégorie ne se situe pas au même niveau que les deux autres dans la représentation de la phrase. En effet, les catégories lexicales et non lexicales regroupent des mots du lexique alors que la catégorie syntagmatique contient des groupes d'éléments intermédiaires dans la construction de la phrase, organisés autour d'une tête, qui est éventuellement précédée d'un spécifieur et suivie d'un complément. Prenons un exemple : *la fille aime le chocolat*.



Ces deux arbres montrent la différence de structure argumentale entre les verbes *donner* et *saluer*. En effet, le verbe *donner* requiert deux arguments en position objet : un syntagme nominal et un syntagme prépositionnel. L'attachement de ces deux syntagmes au verbe est indiqué par leur placement sous le syntagme verbal. En revanche, dans le cas du verbe *saluer*, seul le syntagme nominal qui suit le verbe entre dans sa structure argumentale. Le syntagme prépositionnel est optionnel (c'est un ajout) et vient donc se rattacher plus haut dans la structure.

7.6. Qu'est ce que le principe de récursivité? Pourquoi ce principe est-il fondamental pour caractériser le langage humain ?

On parle de récursivité lorsqu'une catégorie est dominée par la même catégorie, par exemple lorsqu'un groupe nominal contient un autre groupe nominal. Ainsi, le groupe nominal *le chien de mon frère* contient un autre groupe nominal : *mon frère*. À un niveau plus général, les phrases peuvent contenir d'autres phrases. On a alors une proposition principale, dans laquelle est enchâssée une autre proposition (dite subordonnée), qui peut être, complétive (1), interrogative (2) ou relative (3) comme l'illustrent les exemples ci-dessous :

1. Jean pense que la bille est dans la boîte.
2. Jean se demande si la bille est dans la boîte (interrogative indirecte).
3. La bille qui est dans la boîte est à moi.

La récursivité est l'une des propriétés qui permet de distinguer le langage humain de la communication animale. Cette propriété est fondamentale, car elle rend le langage humain créatif : grâce à l'enchâssement, on peut sans cesse créer de nouveaux énoncés.

7.7. Comment peut-on expliquer l'agrammaticalité des phrases ci-dessous :

- *Qui dis-tu que Pierre aime Marie ?
- *Comment crois-tu que je suis arrivé quand ?

Ces deux phrases sont des questions qui ont donc pour tête un complémenteur. Dans le cas de la phrase (a), le complémenteur *qui* correspond à la position objet déplacée en tête de phrase. Toutefois, malgré son déplacement, cet élément laisse ce qu'on appelle une trace de sa présence, qui se traduit par le fait que sa position initiale ne peut pas être occupée une seconde fois par un autre complément. La phrase déclarative initiale est représentée ci-dessous avec le mouvement opéré par le complémenteur :



Le cas de la phrase (b) illustre le fait qu'une phrase ne peut pas contenir deux complémenteurs, en l'occurrence *quand* et *comment*, pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus.

CHAPITRE 8 : MORPHOLOGIE DU FRANÇAIS

8.1. Chercher les allomorphes des verbes suivants : pouvoir / payer. S'agit-il de variantes conditionnées ou libres ?

Le terme allomorphe désigne les *variantes formelles* d'un même morphème.

pouvoir : /peu/ {peux, peut} /pouv/ {pouvons, pouvais, pouvant}, /pour/ {pourrai} /pui/ {puisse}, /p/ {pus, pûmes}

payer : /pai/ {paie, paierai} /pay/ {paye, payais, payai}

Ces verbes se réalisent en plusieurs allomorphes en fonction de leur conjugaison. Toutefois, toutes ces formes correspondent toujours au même verbe, conjugué à des temps ou à des formes différentes. Par exemple, le verbe *payer* au passé prend nécessairement la lettre -y et le verbe *pouvoir* au futur le morphème *pourr-*. Il s'agit dans ces cas de variantes conditionnées (par l'environnement du morphe), elles sont obligatoires. Attention : les variations entre les morphèmes grammaticaux de conjugaison (-ai, -as, -a) ne sont bien évidemment pas des allomorphes, car il ne s'agit pas de variantes formelles d'un même morphème mais bien de morphèmes distincts. En revanche, des variantes comme *je m'assieds* ou *je m'assois* ou encore *paye* ou *paie* sont des variantes libres, elles sont interchangeable et dépendent uniquement des préférences du locuteur, au même titre que la réalisation de certains sons dépend de l'accent régional.

8.2. Faire une décomposition en morphèmes des mots *rechargeables, intrigante, antilopes*.

rechargeables : re-charg-able-s

Par substitution on retrouve *re-* dans : *retrouvable, réutilisable*. On retrouve *charg-* dans *charger, chargement*. Quant à *-able*, on le retrouve dans *mangeable, réparable*.

intrigante : intrigu-ant-e

On retrouve la racine *intrigu-* dans les mots *intrigue* et *intriguer*. Le suffixe de dérivation *-ant* permet de former un adjectif à partir d'une racine verbale. On le retrouve dans de très nombreux mots comme *épuisant, motivant, lassant*, etc. Enfin, le *-e* final est un affixe flexionnel qui marque le féminin.

antilopes : antilope-s

Cet exemple rappelle que tout ce qui ressemble à un morphème n'en est pas un. Dans le mot *antilope*, *anti-* n'a évidemment pas le même sens que dans *antibiotique* ou *antioxydant*.

8.3. Qu'est-ce qu'un affixe ?

Pour comprendre la notion d'affixe, il convient avant tout de distinguer les morphèmes *autonomes* des morphèmes *non autonomes*. En effet, un mot simple (non composé) est constitué au minimum d'un morphème autonome ou d'une racine complétée par un ou des affixes, qui sont des morphèmes grammaticaux. Par exemple, le mot *chaîne* est composé uniquement d'un morphème lexical autonome. En revanche, le mot *déchaînée* est composé de la racine *chaîn-* additionnée de deux affixes *dé-* et *-ée*. Lorsqu'un affixe est situé avant le radical, on parle de *préfixe* et lorsqu'il est situé après le radical, de *suffixe*. L'une des caractéristiques principales des affixes est qu'ils ne sont pas des morphèmes autonomes, ils ne peuvent pas être utilisés sans être combinés à une racine. Il existe deux types d'affixes : les affixes de flexion, toujours situés en position de suffixes en français, et les affixes de dérivation, qui peuvent être des préfixes ou des suffixes.

8.4. Quelles sont les caractéristiques des suffixes flexionnels ? Donnez trois exemples de suffixes flexionnels du français.

Les suffixes flexionnels ont pour propriété de marquer les traits grammaticaux de la catégorie, comme le genre, le nombre, la personne, le temps ou encore le mode. Contrairement aux suffixes dérivationnels, ils ne peuvent pas modifier la catégorie de la racine. Par exemple, le mot *pommes* contient le morphème *pomme* ainsi qu'un suffixe flexionnel *-s*, qui marque le nombre, en l'occurrence le pluriel. Mais avec ou sans adjonction du suffixe, le mot *pomme* reste un nom. Prenons un autre exemple. Les mots *mange* et *mangeait* contiennent tous deux la racine *mang(e)-* mais des suffixes flexionnels différents. Le premier *-e* marque la troisième personne du singulier au présent de l'indicatif. Le second marque la première ou la deuxième personne du singulier de l'imparfait de l'indicatif. Toutefois, dans les deux cas, le mot dans lequel ils interviennent reste un verbe.

8.5. Comment peut-on former un mot par dérivation ?

Pour former un mot par dérivation, on lui ajoute soit un morphème non autonome avant la racine, un préfixe dérivationnel, soit après, un suffixe dérivationnel. Par exemple, on peut former le contraire du mot *grammatical* en ajoutant le préfixe *a-* pour former *agrammatical*. L'ajout de préfixes ne modifie pas la catégorie du mot. En revanche, la catégorie change lorsqu'on ajoute un suffixe de dérivation à la racine. Par exemple, l'adjectif *rapide* devient un adverbe après l'ajout du suffixe *-ment* pour créer *rapidement*. En français, la majorité des mots plurisyllabiques ont été créés par dérivation. Notons encore que les affixes de dérivation peuvent avoir plusieurs variantes allomorphiques.

8.6. Quelles sont les caractéristiques formelles qui permettent de reconnaître un mot composé par opposition à un mot construit par dérivation ?

Aucun critère formel ne permet de reconnaître un mot composé, y compris au sein d'une même famille lexicale : certains prennent une forme soudée (*contresens*), d'autres sont reliés par un trait d'union (*non-sens*), d'autres encore ne portent aucune marque de liaison (*faux sens*).

Le critère qui permet de différencier un mot composé d'un mot construit par dérivation est que, dans le premier cas, les deux éléments sont des morphèmes autonomes alors que, dans le second, l'une des parties (souvent le préfixe) est un morphème non autonome. Une exception à cette règle provient des composés savants, dont les morphèmes ne sont pas autonomes mais conservent toutefois une sémantique de mots pleins (voir chapitre 9).

8.7. Qu'est-ce qui différencie les mots composés des autres syntagmes ?

Le mot *syntagme* fait référence à un groupe de mots qui forme une unité syntaxique. Par exemple *le petit chien* forme un syntagme nominal (cf. chapitre 7). Ainsi, sur le plan strictement formel, les mots composés sont des syntagmes, ils forment une unité. À l'inverse, tous les syntagmes nominaux ne sont pas des mots composés. Ces derniers possèdent en effet des caractéristiques fondamentales qui les distinguent des autres syntagmes.

D'un point de vue interne tout d'abord, la formation des mots composés ne respecte pas les règles de la syntaxe. Par exemple, dans le mot *bleu ciel*, l'adjectif est antéposé au nom, ce qui ne serait pas le cas d'un syntagme libre où l'on devrait dire *le ciel bleu*.

Par ailleurs, contrairement aux syntagmes, les mots composés possèdent une cohérence interne. Ainsi, il n'est pas possible d'insérer un élément à l'intérieur d'un mot composé. On ne peut pas dire, par exemple, les *pommes jaunes de terre*. En revanche, il est tout à fait possible d'ajouter un élément à l'intérieur d'un syntagme, par exemple, *le joli petit chien*.

La dernière caractéristique distinctive des mots composés par rapport aux syntagmes est que leur signification n'est pas compositionnelle. En d'autres termes, le sens d'un mot composé dépasse celui des éléments qui le composent, lorsqu'ils sont pris isolément. En effet, le mot *pomme de terre* ne signifie pas littéralement une pomme qui se trouve sous

terre mais désigne un type de tubercule comestible. En revanche, le syntagme *le petit chien* ne signifie rien d'autre qu'un chien de petite taille. La signification des syntagmes est par nature compositionnelle.

8.8. Comment peut-on adapter le test du *wug* pour le rendre utilisable en français ?

Le test du *wug* tel que présenté dans le chapitre ne peut pas être utilisé en français, car le -s du pluriel ne s'entend pas à l'oral. Il faut donc trouver un cas où l'application d'une règle de morphologie entraîne un changement régulier et audible. Une idée consiste à inventer un verbe sur le modèle des verbes en -er et de le faire conjuguer au passé. Par exemple, on peut montrer une vignette d'un personnage réalisant une action en indiquant à l'enfant qu'il *moute*, et en lui disant qu'hier il le faisait aussi. *Hier il _____*. On s'attend à ce que l'enfant applique par défaut la règle de conjugaison des verbes en -er au passé.

CHAPITRE 9 : SÉMANTIQUE DU FRANÇAIS

9.1. À quoi servent les concepts ?

Les concepts sont le lieu de stockage des informations encyclopédiques au sujet des référents. Par exemple, le fait d'avoir un concept de CHAT permet à un locuteur de savoir qu'il s'agit d'un animal à poils et à moustaches, qu'il peut parfois mordre et griffer, etc. Ainsi, lorsqu'il se retrouvera confronté à un nouveau référent (un chat qu'il n'a encore jamais vu), il saura comment l'appréhender grâce aux informations encyclopédiques que contient son concept de CHAT. À chaque fois qu'ils font une expérience nouvelle, les locuteurs enrichissent leurs concepts.

9.2. Indiquer les prédicats et les arguments des propositions suivantes :

- Il pleut : PLEUVOIR (\emptyset)
- Pierre cueille des cerises : CUEILLIR (PIERRE, CERISES) [SN1_SN2]
- Jeanne résume le cours à Paul : RÉSUMER (JEANNE, LE COURS, PAUL) [SN1_SN2_à SN3]
- Yves est à la maison : ÊTRE (YVES, LA MAISON) [SN1_SN2]

9.3. Quels sont les différents types de relations d'opposition du lexique ?

Le lexique contient premièrement des antonymes, lorsque l'affirmation d'un terme entraîne la négation d'un autre, mais pas inversement. Par exemple, *riche* est l'antonyme de *pauvre*. En effet, une personne qui est *riche* n'est pas *pauvre*, mais une personne qui n'est pas *riche* n'est pas nécessairement pauvre non plus, mais peut être simplement de classe moyenne. On nomme parfois ces termes des antonymes gradables ou scalaires, car il existe de nombreux degrés intermédiaires sur l'échelle d'opposition. Une conséquence directe de ce caractère gradable est que l'échelle de valeur (plus ou moins importante) dépend du contexte. En effet, ce qui compte comme un *grand appartement* n'est pas pareil à la campagne ou dans une grande ville.

Un autre type d'opposition se trouve dans les termes complémentaires. Dans ce cas, l'opposition est absolue et réciproque : l'affirmation de l'un entraîne la négation

de l'autre et inversement. Un homme *vivant* n'est pas *mort* et un homme *mort* ne peut pas être *vivant*.

9.4. Quels sont les points communs et les différences entre les relations d'hyponymie et de méronymie ?

Les relations d'hyponymie et de méronymie se situent toutes deux entre un terme général et un terme spécifique. Elles s'établissent par ailleurs toutes deux sur plusieurs degrés successifs et sont de nature transitive (bien que dans certains cas, la transitivité produise des résultats étranges pour la méronymie).

La principale spécificité de la méronymie est de s'établir uniquement entre des référents divisibles en parties. Cette relation est donc plus spécifique que la relation d'hyponymie. Par ailleurs, dans la relation d'hyponymie, l'hyponyme hérite de toutes les caractéristiques de son hyperonyme, ce qui n'est pas le cas du méronyme par rapport à son holonyme.

9.5. Donner des exemples de noms massifs et comptables.

Dans la catégorie des noms, on distingue les noms comptables comme *arbre*, *maison*, *lampe* qui ont la propriété de pouvoir être additionnés, donc de pouvoir être mis au pluriel. En revanche, les noms massifs comme *couscous*, *sable*, *eau* ne peuvent pas être comptés sans être précédés d'un déterminant partitif, comme par exemple *un grain de sable* ou *une poignée de riz*. Les noms massifs n'ont par ailleurs pas de pluriel. Il est par exemple impossible de dire *des riz*, sauf dans des constructions particulières où ils sont considérés comme des entités discrètes (*je vends des riz de plusieurs provenances*).

9.6. À quelle classe aspectuelle appartiennent les constructions verbales suivantes :

manger chinois, *écrire une lettre*, *concrétiser un plan*, *être heureux*? Justifier au moyen de tests linguistiques.

Manger chinois est une activité, qui a pour propriété (comme tous les verbes d'événement) de pouvoir prendre une forme progressive comme dans *je suis en train de manger chinois au resto du coin*. Une activité peut être décrite en utilisant l'adverbe *pendant* (*j'ai mangé chinois pendant 15 jours lors de mon dernier voyage*). Les verbes d'activité réalisent par ailleurs le paradoxe de l'imperfectif, c'est-à-dire le fait d'avoir déjà fait une activité au moment où on est en train de la réaliser. Ainsi, quand je suis en train de manger chinois, j'ai déjà mangé chinois. Les verbes d'activité ne sont en outre pas bornés sans la présence d'une expression linguistique qui indique le début et la fin de l'activité comme dans *j'ai mangé chinois entre 12h00 et 13h00*. Une conséquence logique de ce qui précède est que les activités n'ont pas de fin intrinsèque (elles sont atéliques). Ainsi, dans la phrase *je mange chinois*, cette activité n'est pas limitée dans le temps. Enfin, les activités sont constituées de phases homogènes. Ainsi, il n'y a pas d'étapes logiques dans la construction *manger chinois*.

Écrire une lettre est un accomplissement, qui a pour propriété de pouvoir prendre une forme progressive comme dans *je suis en train d'écrire une lettre à ma sœur*. Un accomplissement peut être décrit en utilisant *en* comme dans *j'ai écrit une lettre en 10*